

ôter au santon ni la possession du Tombeau de David ni celle de l'église supérieure, pas plus que l'appartement qu'il s'était choisi pour y établir sa demeure, il décida que la partie inférieure du Saint Cénacle serait restituée aux Frères Mineurs. Le santon, peu satisfait, dissimula néanmoins son mécontentement afin d'obtenir de la Custodie une certaine somme d'argent en compensation de ce qu'il prétendait lui être ravi. A peine l'eut-il reçue qu'il accusa les Franciscains d'avoir suborné Ibrahim-Pacha pour empêcher l'exécution complète de l'édit impérial. Le sultan indigné donna l'ordre au cadi de Jérusalem de chasser les Frères Mineurs du Mont-Sion.

Toutefois, la célérité avec laquelle agit l'ambassadeur du roi de France, François I^{er}, retarda pour un temps l'inique prescription et les Franciscains continuèrent à jouir de la partie du sanctuaire qu'ils devaient à la bienveillance d'Ibrahim. Le santon, déçu, se vengea en maltraitant les religieux et en renouvelant contre eux sa vieille accusation de marcher sur le Tombeau de David en se rendant, pour leur office, à la chapelle du Saint-Esprit dont il leur fit interdire l'accès en murant la porte de communication.

A la prière du Pape Léon X qui suivait avec un intérêt douloureux les péripéties du drame qui se déroulait sur le Mont-Sion, François I^{er} écrivit à Soliman pour le conjurer de mettre un terme à la nouvelle persécution dirigée contre les Frères Mineurs et de leur restituer le sanctuaire qui leur avait été si injustement enlevé.

Le Sultan répondit en promettant à son royal allié que les Frères Mineurs n'auraient plus à subir d'autre changement et qu'ils pouvaient vivre tranquilles dans la partie du couvent qui leur était assignée, mais quant à la restitution du Cénacle, il ne lui était pas possible d'enfreindre la loi musulmane qui interdit formellement de jamais rendre aux chrétiens un lieu que les disciples du Coran auraient consacré par leurs prières publiques.

Les Franciscains ne vécurent que quelques années à l'ombre de la paix illusoire accordée par Soliman. Le maudit santon ne dormait pas. Un jour, il imagina d'enlever les marbres, les colonnes, les dorures du Saint-Cénacle et jusqu'à la toiture de plomb qui le couvrait. Cet acte de vandalisme obligea nos religieux à recourir à la puissante intervention de François I^{er} qui obtint du Sultan qu'ils pussent réparer les dommages causés par leur implacable ennemi.

M. SODAR DE VAULX